



## Conseil communal d'Arzier-Le Muids

### Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 19/2021 :

#### **Demande de crédit de CHF 110'000.-- TTC pour la réfection de la canalisation principale des eaux usées des Jordils.**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 12 octobre 2021 avec Madame la syndique Louise Schweizer et Monsieur le Municipal Nicolas Ray puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer et Monsieur Ray pour leur disponibilité et leurs réponses.

#### **1. Remarque préliminaire**

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

#### **2. Examen du préavis**

**Intégration au plan d'investissement :** Cet objet fait partie du plan d'investissements à hauteur de CHF 200'000.-

**Budget :** Le montant total du préavis résulte de l'étude comparative de trois soumissions (pour les 2 postes les plus importants) Les offres retenues sont les plus avantageuses en terme purement financier, mais émanent également d'une entreprise jugée particulièrement qualifiée pour les travaux de chemisage.

**Modalités de financement :** le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie

**Amortissement :** l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans. Cette durée paraît raisonnable.

**Risques particuliers liés à cet investissement :** Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié.

La charge financière annuelle moyenne de CHF 4'235.- (CHF 1.42 par habitant) a été calculée sur cette base.

**Amendements :** Aucun.

#### **3. Conclusions**

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 19/2021 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 19/2021 concernant une demande de crédit de CHF 110'000.—TTC pour la réfection de la canalisation principale des eaux usées des Jordils ;
2. D'accorder un crédit de CHF 110'000.—TTC pour le financement de ce projet ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 1<sup>er</sup> novembre 2021

**Demande de crédit de CHF 110'000.—TTC pour la réfection e la canalisation principale des eaux usées des Jordils**

---

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Frédéric GUILLOUD

Didier HERMANN,

Antonio ZANCHIELLO

Pascal VOUTAT

Rapporteur